

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE



L'OPAH Sud Gironde :
Un service proposé par la Communauté de Communes,
À votre disposition pour vous accompagner dans vos travaux !

Déjà 300 propriétaires aidés depuis le lancement de l'opération

DERNIERE ANNEE POUR EN BENEFICIER

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lancée par la Communauté de Communes du Sud Gironde peut vous aider à améliorer le confort de votre logement, réduire les factures d'énergie, faciliter l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite ou relouer votre bien en toute sécurité.

Dans le cadre de cette opération, vous pouvez bénéficier **d'aides financières** et d'un **accompagnement gratuit et personnalisé** (sous conditions). Les 37 communes de la Communauté de Communes du Sud Gironde sont concernées par cette opération. Depuis son lancement en novembre 2018, **300 logements ont déjà été financés !** Le dispositif engage sa dernière année (jusqu'en septembre 2023), **n'attendez pas pour en bénéficier !**

Les chiffres depuis le lancement de l'OPAH :



Les travaux de **300 logements accompagnés et financés** dans le cadre de l'OPAH



6 775 000 € de travaux engagés sur le territoire

4 105 000 € de subventions accordés par les partenaires de l'opération



Taux moyen de subvention :

70% pour les propriétaires occupants

35% pour les propriétaires bailleurs



***Vous souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ?
Vous envisagez des travaux d'adaptation (douche, sanitaires, accès)
pour rester plus longtemps autonomes dans votre domicile ?
Vous avez un projet de rénovation complète de votre logement ?***

Pourquoi ?

L'OPAH est un programme d'accompagnement à la réhabilitation du parc privé. Ce programme, porté par la Communauté de Communes du Sud Gironde est mené sur 5 ans, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et PROCIVIS de la Gironde.

Les **logements concernés doivent avoir plus de 15 ans** et les travaux doivent être réalisés par des **professionnels du bâtiment**. L'objectif sur 5 ans est d'accompagner **l'amélioration de 475 logements en Sud Gironde**.

Pour qui ?

- ➔ **Les propriétaires occupants** sous conditions de ressources.
- ➔ **Les propriétaires bailleurs** sans condition de ressources, qui décident de conventionner leurs logements (loyer plafonné et conditions de ressources pour les locataires).

Pour quels travaux et dans quel but ?



Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...



Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés liées aux situations de handicap



Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé



Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur patrimoine, en contrepartie de loyers modérés.



Accompagner la requalification des centres anciens, avec la mise en place par les communes de Langon, Villandraut et Saint-Macaire d'aides complémentaires au ravalement de façades sur certains périmètres.

Attention : Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'accord de subventions !

Un accompagnement gratuit et personnalisé : à qui s'adresser ?

Pour mener à bien ce programme, la Communauté de Communes du Sud Gironde a confié l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à **SOLIHA Gironde**. SOLIHA Gironde a pour mission d'accompagner les propriétaires, des premiers renseignements sur les travaux éligibles jusqu'à leur complète réalisation et le solde des dossiers de financement.

Contactez SOLIHA au 05 56 33 88 94 / Info.gironde@solih.fr

Nos permanences OPAH :

Le 1er vendredi du mois de 10h à 12h à Langon, 26 rue Maubec

Le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Villandraut

Ou inscrivez-vous directement sur le site de l'Anah :



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Propriétaire occupant – Travaux Energie + Adaptation :

Isolation des combles, remplacement des radiateurs, remplacement des menuiseries et adaptation de la salle de bains.

Coût des travaux : 16 175 € / Subventions accordées : 14 080 € / Des travaux financés à 87 %

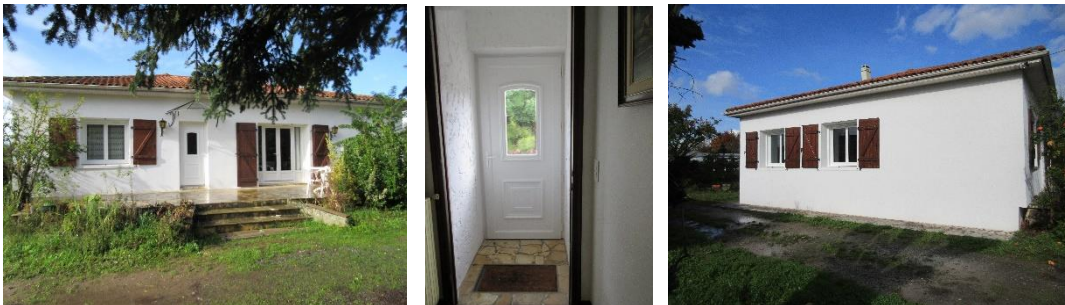


Propriétaire occupant – Travaux Energie :

Isolation des murs par l'extérieur, remplacement des menuiseries par du double vitrage.

Coût des travaux : 32 260 € / Subventions accordées : 12 500 € / Des travaux financés à 39 %

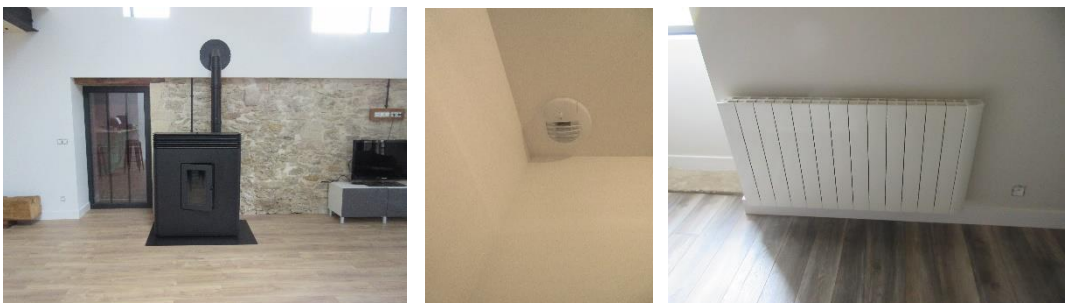
Une partie du reste à charge financé par un prêt 0%



Propriétaire occupant – Travaux Energie :

Installation d'un poêle à pellets dans le séjour, pose de radiateurs à inertie dans les chambres et pose d'une VMC hygroréglable.

Coût des travaux : 15 117 € / Subventions accordées : 6 990 € / Des travaux financés à 46 %



Propriétaire bailleur – Rénovation complète d'un logement locatif

Réorganisation de l'espace, Dublage et l'isolation des murs par l'intérieur, Isolation des combles, Remplacement des menuiseries, mise aux normes de l'électricité, VMC, PAC air/air et panneaux rayonnants, réfection sanitaires.

**Coût des travaux : 70 240 € / Subventions accordées : 24 870 € / Des travaux financés à 35%
T4 de 96 m² - Loyer plafond : 576 €**

Avant travaux :



Après travaux :

